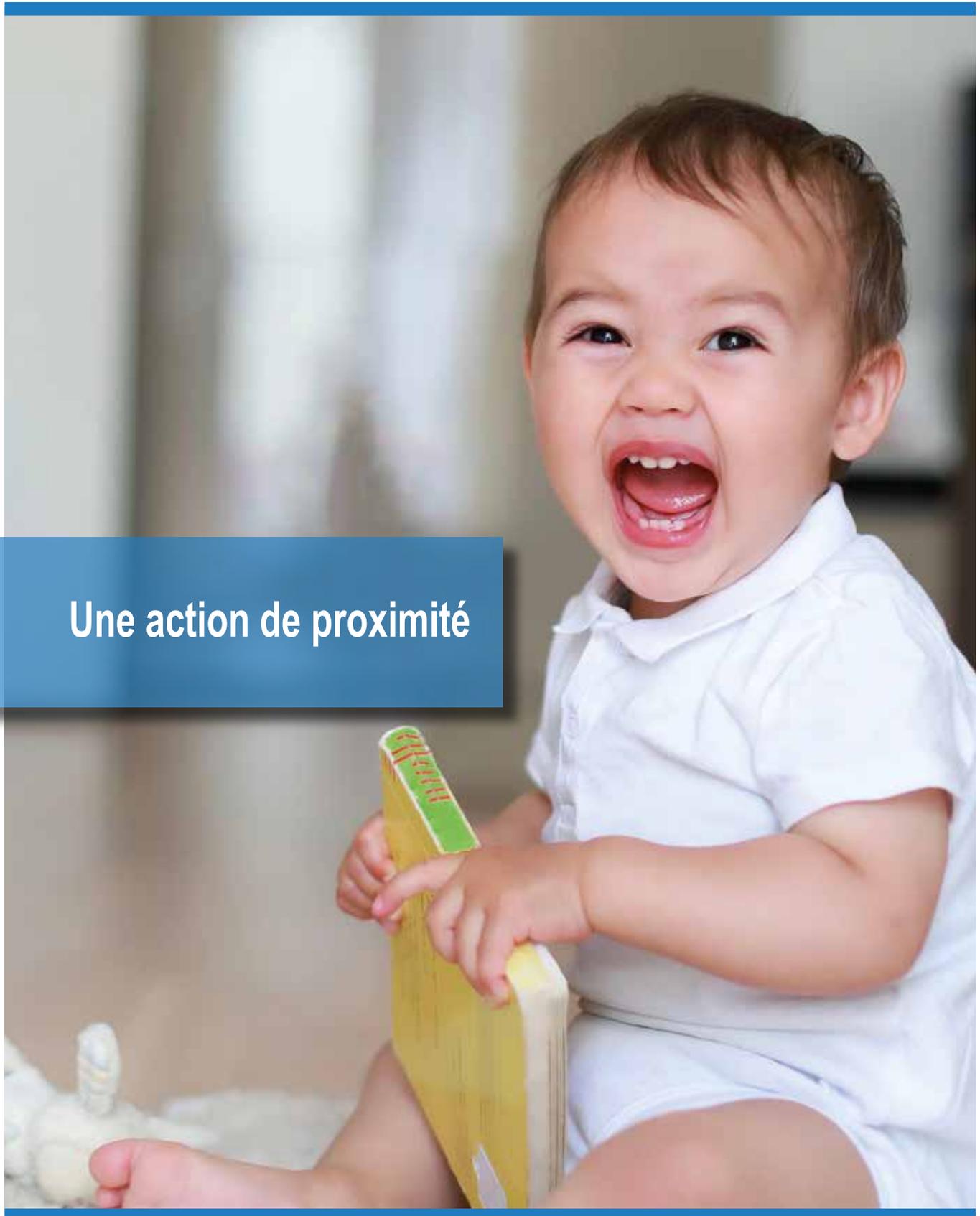


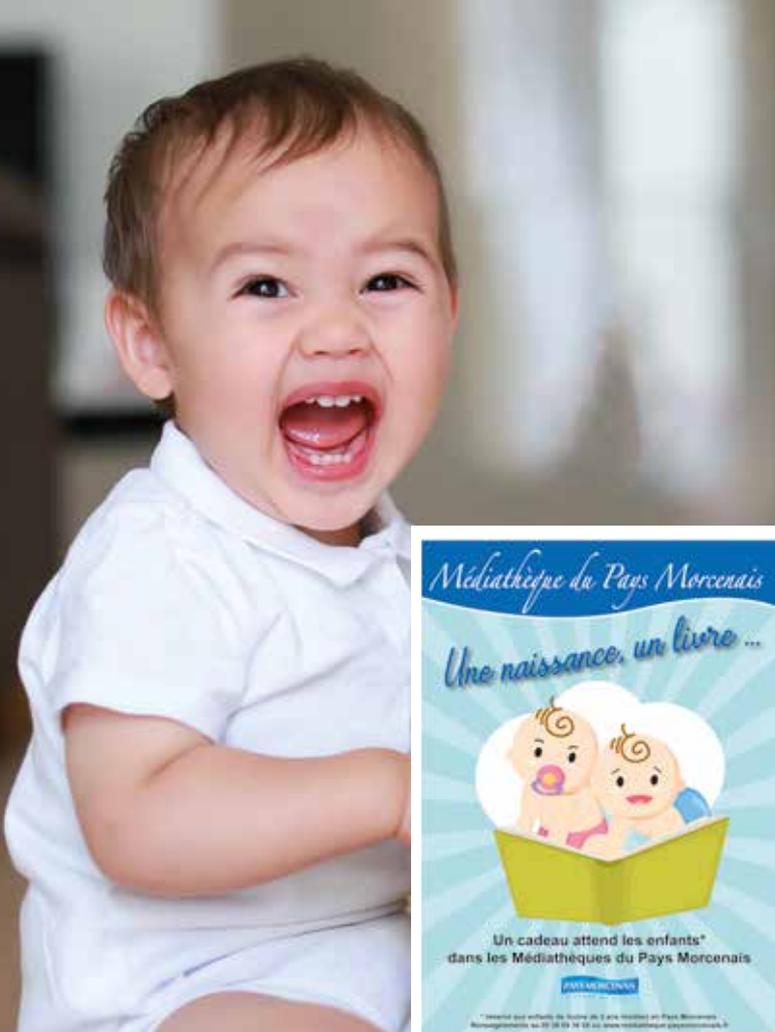
Pays Morcenais

Communauté de Communes du Pays Morcenais

#1 / Mars 2021



Une action de proximité



Petit lecteur deviendra grand !

Les séances «bébés-lecteurs» de la médiathèque

Les tout-petits ont une curiosité insatiable, ils sont captivés par les sons, les voix, les couleurs, ... Participer aux bébés lecteurs, c'est donner aux enfants le goût des livres et des histoires mais c'est aussi leur offrir un instant de partage et d'éveil adapté.



Une naissance, un livre ...

A l'occasion de sa première inscription à la Médiathèque du Pays Morcenais, un cadeau attend votre enfant* : un premier livre adapté à son âge ainsi qu'un sac pour transporter ses trouvailles de futur lecteur.

* réservé aux enfants de moins de 2 ans résidant en Pays Morcenais.

Renseignements au 05 58 04 16 39 ou

www.mediathèque.paysmorcenais.fr

Jeunes, Entrepreneurs et Solidaires! La CJS revient en 2021 (dernière page)

La Coopérative Jeunesse reprend du Service. Une aventure humaine et collective qui redémarre en 2021. La CJS du Pays Morcenais recherche ses futur(e)s entrepreneur(e)s !

«C'est une expérience super enrichissante où l'on acquiert de nouvelles capacités» témoignait Noémie, 16 ans l'été dernier. Une expérience unique durant laquelle, avec son équipe, elle a su créer une activité rémunératrice. Tout l'été, les jeunes ont réalisé des missions variées (réparation de vélos, communication, animation, petits travaux, nettoyage des berges à Arjuzanx...), qui s'appuyaient sur les capacités et les envies de chacun, et répondaient aux besoins des collectivités, associations et particuliers.

Les Coopératives Jeunesses de Services sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat social et solidaire, où les jeunes apprennent « en faisant », collectivement et en sécurité. Plongés dans l'action, ils découvrent le monde professionnel, la vie d'une équipe, l'organisation nécessaire... Une belle opportunité pour des jeunes qui ont souvent du mal à trouver un job saisonnier.

Accompagnés par les animateurs de l'association landaise PLOUCS et la Coopérative Co-actions qui porte juridiquement leur activité, ils montrent avec dynamisme leur capacité d'agir et d'inventer le Pays Morcenais de demain ! Pour 2021, 10 jeunes du Pays Morcenais sont attendu(e)s pour créer un nouveau collectif. Démarrage la semaine du 12 avril pour faire connaissance et créer l'identité du groupe ! Intéressé.e ? Vous pouvez contacter Aurélie, la responsable de cette action, au 06 42 12 86 61.

Sommaire

4 Gouvernance, un nouveau projet

- 5 - Les Élus
- 6 - Fonctionnement
- 7 - Pacte Financier

8 Aménagement du territoire

- 9 - Urbanisme
- 10 - Autorisation du droit du sol
- 11 - Voirie

12 Culture - Enfance - Jeunesse

- 13 - À l'écoute des familles
- 14 - Ludobus / Relais d'Assistants Maternels
- 15 - Médiathèque

16 Un territoire en mouvement

- 17 - Aides économiques

18 Action Sociale

- 19 - CIAS - SAAD
- 19 - Portage de repas

Communauté de Communes du Pays Morcenais

16, place Léo Bouyssou
40110 Morcenx-la-Nouvelle
05 58 04 14 15
contact@paysmorcenais.fr
Lundi au jeudi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi
du 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Président de la Communauté de
Communes du Pays Morcenais

La grave crise sanitaire que connaît notre pays bouleverse notre quotidien. Ses conséquences sociales et économiques touchent toutes les familles et la fatigue morale et psychologique qu'elle provoque ne doit pas être négligée. Dans ces moments difficiles, il nous faut garder espoir et confiance dans l'avenir.

Dans cette période, le rôle des services publics est essentiel. L'ensemble des agents de la Communauté de Communes sont sur le terrain pour être à l'écoute de la population. Il faut souligner le rôle de tous les agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale : les auxiliaires de vie, les aides ménagères, tous les acteurs de l'action sociale n'ont jamais cessé d'être mobilisés aux côtés des plus fragiles.

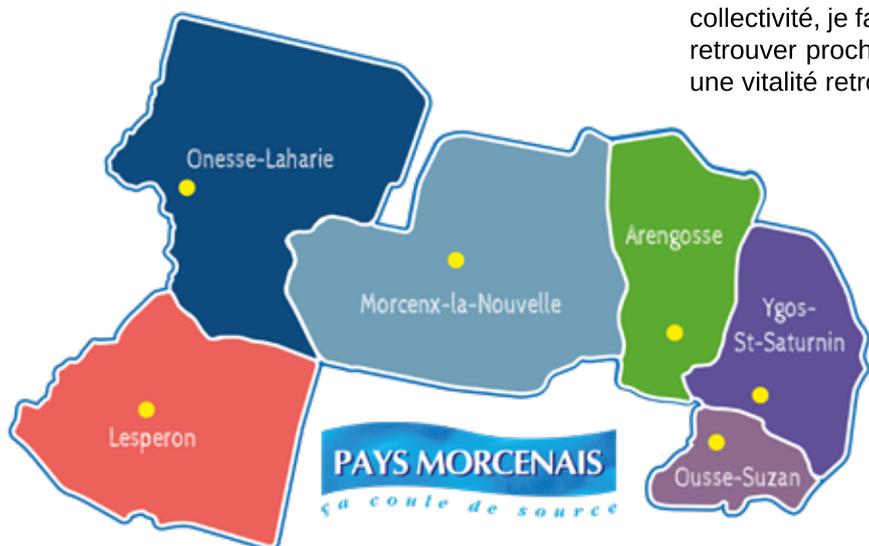
Pour conforter cette action publique, les élus communautaires ont choisi de travailler à la mise en œuvre d'une Fiscalité Professionnelle Unique. Ce transfert de fiscalité des communes membres vers la Communauté de Communes permet l'émergence d'un projet de territoire équilibré et respectueux des identités locales. C'est une décision forte de l'ensemble des maires, des élus communautaires et des élus de chaque commune, je tiens à les en remercier.

Ce projet de territoire ne peut être mis en œuvre sans un modèle de gouvernance participatif d'une totale transparence. C'est la ligne de conduite qu'a choisi d'adopter l'ensemble des maires aux côtés des élus communautaires représentant les communes. Chaque décision, chaque projet, est le fruit de la concertation et de la volonté collective d'avancer ensemble au service de la population. De nombreuses questions sont devant nous : la politique territoriale de santé, la mobilité ou encore le développement économique. Toutes ces problématiques n'ont qu'un seul et même objectif : la qualité de vie en Pays Morcenais.

Ce journal communautaire semestriel, dont vous découvrez le premier numéro, a pour vocation de vous informer sur l'avancée de ces projets et de mettre en lumière les différentes actions communautaires.

A vos côtés avec l'ensemble des élus et des agents de notre collectivité, je fais le vœu d'un temps apaisé qui nous permettra de retrouver prochainement une vie collective avec une confiance et une vitalité retrouvées.

Bien à vous.
Jérôme Baylac-Domengetroy





Pacte de
Gouvernance



Pacte
Financier



Projet de
Territoire

GOUVERNANCE, UN NOUVEAU PROJET

Les élus communautaires ont choisi d'adopter un pacte de gouvernance établissant clairement le fonctionnement de la collectivité. Le dialogue et la transparence des décisions doivent en être les éléments clés. Les commissions thématiques associent les élus municipaux qui souhaitent apporter leur compétence et leur réflexion.



**Jérôme
BAYLAC-DOMENGETROY**
*Président de la Communauté
de Communes
du Pays Morcenais
2^{ème} Adjoint-au-Maire de
Morcenx-la-Nouvelle*



**Hélène
COUSSEAU**
*1^{ère} Vice-Présidente
Maire de Lesperon*



**Jean-Luc
DUBROCA**
*2^{ème} Vice-Président
Maire d'Arengeosse*



**Roxanne
OLIVIER**
*3^{ème} Vice-Présidente
1^{ère} Adjointe-au-Maire
d'Ousse-Suzan*



**Jean-Pierre
RÉMY**
*4^{ème} Vice-Président
Maire
d'Ygos-St-Saturnin*



**Frédéric
PRADÈRE**
*5^{ème} Vice-Président
Maire d'Onesse-Laharie*



**Paul
CARRÈRE**
*Maire de Morcenx-la-Nouvelle
Président de commission*



**Nicole
DUCOUT**
*Onesse-Laharie
Présidente de commission*



**Didier
PLANCKE**
Arengeosse



**Michel
DOURTHE**
Lesperon



**Martine
GASTON**
Lesperon



**Isabelle
CANTEGREIL**
Morcenx-la-Nouvelle



**Rose-Marie
ABRAHAM**
Morcenx-la-Nouvelle



**Claude
LABORDE**
Morcenx-la-Nouvelle



**Christelle
GUILHEMSAN**
Morcenx-la-Nouvelle



**Yannick
VILLATORO**
Morcenx-la-Nouvelle



**Anaïs
CADIS**
Morcenx-la-Nouvelle



**Daniel
BIREMONT**
Morcenx-la-Nouvelle



**Nathalie
MOMEN**
Morcenx-la-Nouvelle



**Luc
SCOGNAMIGLIO**
Morcenx-la-Nouvelle



**Marc
GAILLARD**
Onesse-Laharie



**Patricia
BOURANDY**
Ygos-Saint-Saturnin

6 Gouvernance et commissions

Pacte de Gouvernance

Il acte l'engagement de transparence et de dialogue constant entre les élus. Il fixe les modalités de travail collectif. La charte de Gouvernance est construite et validée par l'ensemble des élus.

Pacte Financier

Il marque la volonté commune de donner des marges de manœuvre à la Communauté de Communes pour porter des projets structurants. Il est élaboré en concertation en tenant compte de la situation et du poids de chaque Commune.

Projet de Territoire

Il doit fixer les objectifs du mandat et les engagements sur le long terme. Il respecte les équilibres locaux et vise un développement harmonieux respectueux de notre cadre de vie.

Les Commissions thématiques

Les commissions, animées par les vice-présidents et responsables de commissions, sont en charge de dossiers thématiques. Elles se réunissent pour la mise en œuvre des dossiers communautaires ou pour proposer des projets nouveaux.

Urbanisme - Logement - Habitat

Présidente : *Hélène Cousseau*

Voirie - Pistes forestières - Bâtiments

Président : *Jean-Luc Dubroca*

Culture - Enfance - Parentalité

Présidente : *Nicole Ducout*

Finances

Président : *Paul Carrère*

Aménagement numérique

Mobilité - Numérique

Président : *Frédéric Pradères*

Développement économique

Développement durable - Tourisme

Présidente : *Roxanne Olivier*

Environnement - Politique de l'eau

Président : *Jean-Pierre Rémy*

Le Bureau Communautaire

Il est l'organe opérationnel de la Communauté de Communes. Il est composé des maires et des responsables de commission. Il examine les projets communautaires et valide l'ensemble des propositions adressées au Conseil Communautaire. Il se réunit chaque mois pour évoquer l'actualité du territoire.

Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes. Équivalent au Conseil Municipal dans une commune, il se réunit 1 fois par mois environ afin de régler par délibérations les affaires relevant des domaines d'intervention de la Communauté de Communes.

Associer l'ensemble des conseillers municipaux



Chaque membre d'un conseil municipal du territoire peut s'il le souhaite prendre part aux travaux des commissions thématiques. Le président de la Communauté de Communes vient au moins une fois par an à la rencontre de chaque Conseil Municipal pour faire le bilan de l'action communautaire et débattre des projets en cours.

Un pacte financier Communes / Communauté de Communes pour lancer le nouveau projet de territoire

A l'heure des bilans et des perspectives, les élus du Pays Morcenais ont décidé qu'il était urgent de donner un nouvel élan à notre Communauté de Communes.

Après plusieurs mois d'analyses et de concertations, le **pacte financier territorial** a été cosigné par l'**ensemble des élus (communautaires et municipaux)** pour acter officiellement **les nouvelles règles des relations financières entre la Communauté et ses Communes membres.**

L'**objectif prioritaire était d'accélérer et pérenniser les efforts de rééquilibrage des finances de la Communauté de Communes.** Celle-ci doit en effet à la fois assurer ses compétences et son niveau de service sur le long terme **et sans fiscalité supplémentaire**, mais aussi financer les ambitions d'un **nouveau projet de territoire.** Cet objectif a été atteint grâce à de nouveaux outils, en particulier par le changement de régime fiscal (la Communauté de Communes bénéficie désormais de la dynamique de fiscalité économique), ainsi que par des mesures de contributions volontaires directes de la part des Communes.

Le cadre ainsi sécurisé, le second objectif était de créer les conditions d'une solidarité financière renforcée, intégrant à la fois la résorption des inégalités territoriales et le financement des projets municipaux en lien avec le projet de territoire.

Symbole de cette volonté collective, cette démarche engageante pour les élus repose aussi sur un fonctionnement renouvelé des instances communautaires, matérialisée par la charte de gouvernance.





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les Communes du Pays Morcenais ont décidé d'agir ensemble pour un développement harmonieux et durable de notre territoire. Le respect de l'environnement et de notre cadre de vie guide l'action communautaire.

Axe majeur de la politique locale, l'urbanisme est une compétence structurante et essentielle pour la Communauté de Communes du Pays Morcenais. En effet, l'intercommunalité apparaît comme l'échelon territorial le plus cohérent et le plus pertinent pour définir l'habitat et le cadre de vie de demain.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat (PLUiH)

Cette réflexion passe tout d'abord, par l'élaboration d'un document planificateur que l'on nomme **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** auquel la Communauté de Communes a souhaité rajouter un programme de l'Habitat d'où le terme de **PLUiH**.

Depuis l'été 2016, ce document est en cours d'élaboration et est destiné à terme, à remplacer au moment de son approbation, **les documents communaux (Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan d'Occupation des Sols (POS), carte communale)** qui permettent l'instruction du droit de sol comme par exemple le droit à construire.

Mais plusieurs grandes étapes sont nécessaires à son élaboration. Lors de sa séance du 11 Février 2020, le Conseil Communautaire a délibéré sur une phase administrative importante : l'Arrêt de projet PLUiH. Cette délibération est le fruit d'une **collaboration entre la Communauté de Communes et les 6 Communes** qui la composent ainsi que la prise en compte des différentes remarques des partenaires institutionnels (Etat, Département, chambres consulaires, organismes spécialisés de l'habitat, de l'environnement...).

L'avis et les observations des habitants ont été également étudiés à travers la lecture des cahiers d'observation laissés à disposition dans chaque mairie du Pays Morcenais ou des courriers individuels adressés en mairie ou à la Communauté de Communes.

Cette phase préfigure le **futur zonage d'urbanisme du Pays Morcenais en matière d'habitat, d'économie, d'agriculture, de protection de l'environnement, de tourisme, de photovoltaïque** et le règlement écrit qui s'y rapporte.

L'arrêt de projet PLUiH n'est toutefois pas la dernière étape. En effet, courant **printemps 2021, chaque personne** pourra formuler **des observations dans le cadre d'une enquête publique** sur ce futur zonage attendu et le règlement écrit qui s'y rapporte. Les modalités de cette enquête (dates, lieux, horaires) feront l'objet d'une publicité auprès de la population afin que les dernières remarques puissent encore être prises en compte, pour arriver au début de l'automne 2021, à l'approbation finale du PLUiH qui viendra remplacer les documents communaux d'urbanisme.

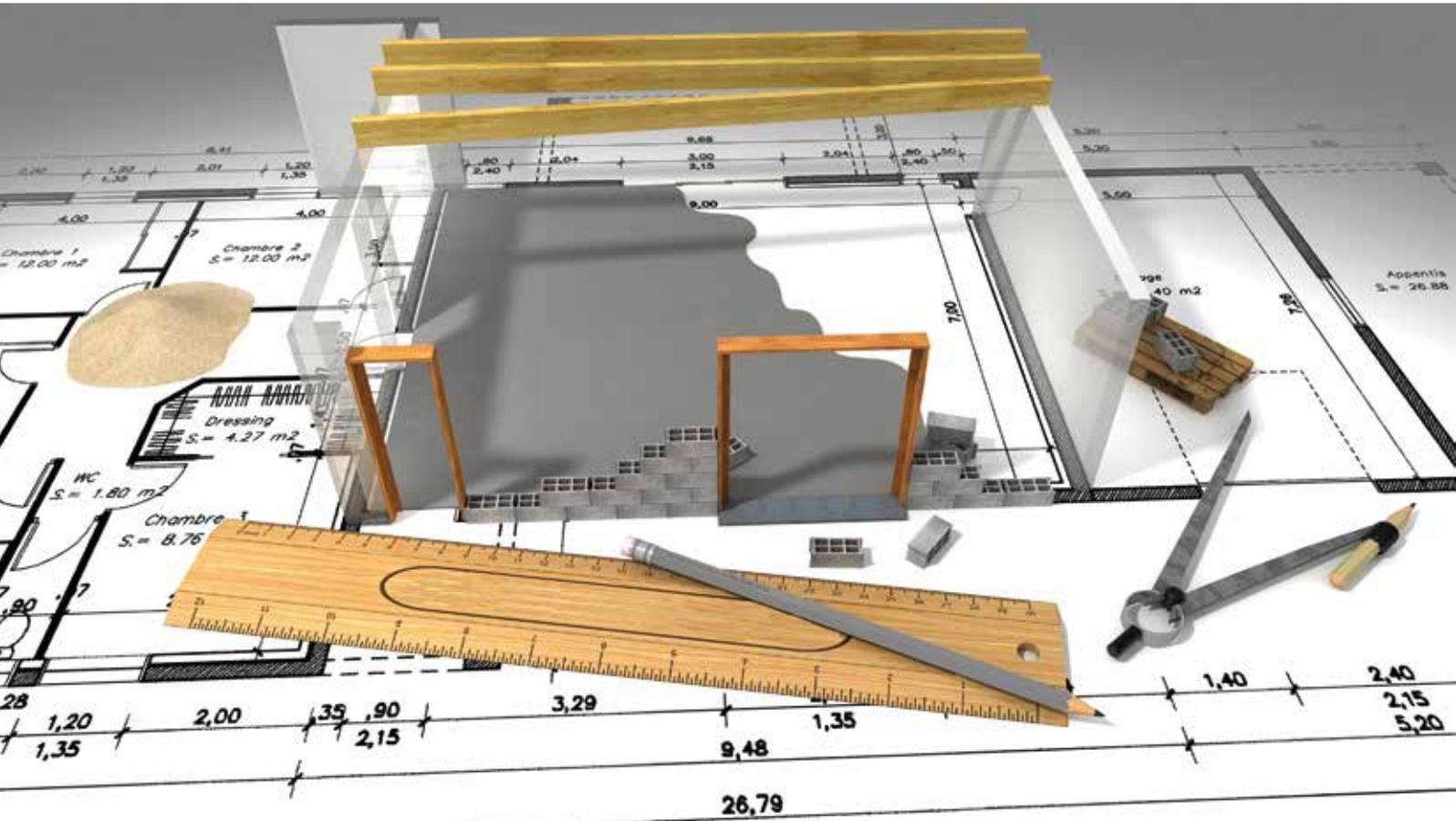
Retrouvez toutes les informations relatives au PLUiH du Pays Morcenais.
www.paysmorcenais.fr/Communaute-de-Communes/Le-PLUiH2
 ou flashez le QR code avec votre smartphone.



10 Autorisation du droit du sol

L'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR), impliquait dès le 1^{er} juillet 2015, la fin de la mise à disposition gratuite du service instructeur de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) pour les Communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants. Cette disposition ne concernait pas jusqu'alors, la Communauté de Communes du Pays Morcenais et ses Communes membres. Cette exception a pris fin.



Depuis le 1^{er} octobre 2020, l'État n'instruit plus les demandes d'autorisation du droit des sols des pétitionnaires (déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager...) pour le compte des Communes d'Arengosse, de Lesperon, de Morcenx-la-Nouvelle, d'Onesse-Laharie, d'Ousse Suzan, et d'Ygos Saint Saturnin.

La Communauté de Communes du Pays Morcenais a donc décidé de pallier ce désengagement, par la création d'un nouveau service commun, qui assure désormais, pour le compte de toutes les Communes du Pays Morcenais, l'instruction des demandes d'urbanisme.

Il est important de noter que pour les citoyens des Communes du Pays Morcenais, ce dispositif administratif ne change en rien la procédure habituelle : tous dépôts, toutes demandes d'autorisation du droit des sols (déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de construire,

permis de démolir, permis d'aménager...) doivent être réalisés en mairie qui reste le guichet unique de proximité, le Maire restant l'autorité compétente pour délivrer ou pas l'autorisation du droit du sol.

Nombre de dossiers traités du 1^{er} octobre 2020 au 31 janvier 2021 :

- Certificat d'urbanisme type a : 97
- Certificat d'urbanisme type b : 24
- Déclaration préalable : 76
- Permis de construire : 73

Soit un total de 270 dossiers.



Voirie : une compétence intercommunale

La Communauté de Communes du Pays Morcenais, dans ses domaines d'intervention, possède la compétence voirie.

Dès sa création, la Communauté de Communes a fait le choix de prendre en gestion **l'intégralité des voies communales**, ce qui représente actuellement un linéaire de **190 Km**.

Le service voirie assure **l'entretien de ces voies** à travers un programme annuel de travaux comprenant la réalisation de revêtements de chaussées, le curage des fossés, le maintien en état de la signalisation verticale (panneaux) et de la signalisation horizontale (marquages). Il conçoit également des **projets d'aménagements routiers** et assure le **suivi de la réalisation**. De plus, il surveille et entretient **13 ouvrages d'art** répartis sur l'ensemble du territoire ainsi que **80 Km de pistes forestières** et **36 Km de pistes cyclables**.

Une autre de ses missions est la gestion du domaine public qui consiste à l'élaboration des alignements des parcelles (limite entre le domaine privé et le domaine public), la rédaction et le suivi des autorisations pour la création d'un accès à une parcelle, la rédaction et le suivi des autorisations de travaux aux entreprises telles que ENEDIS, ORANGE, GRDF... mais aussi le suivi des chantiers de débardages forestiers situés en bordure des voies.





CULTURE ENFANCE - JEUNESSE

L'accueil des enfants, l'accès à la culture, sont des thématiques prioritaires de l'action de notre collectivité.

La Communauté de Communes signe un partenariat avec La Caisse d'Allocations Familiales des Landes (CAF)

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique qui a pour objectif d'intégrer dans notre projet de territoire le développement des services aux familles. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé entre la CAF et les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la **Convention Territoriale Globale** favorise le **développement et l'adaptation des équipements et services aux familles** en optimisant les interventions des différents acteurs. La commission Culture-Enfance-Jeunesse a porté l'élaboration de la convention en associant étroitement les élus de tout le territoire.

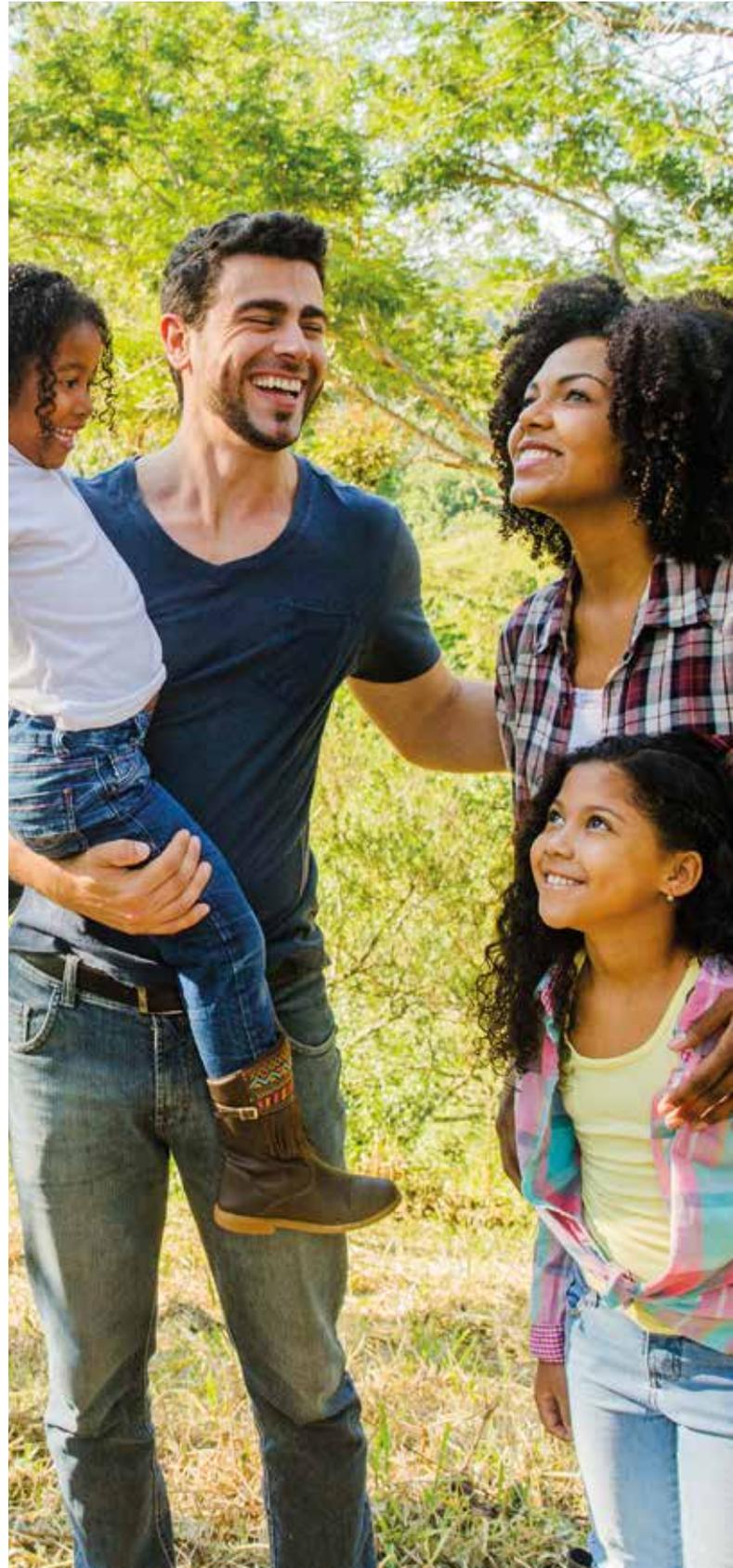
La Convention Territoriale Globale du Pays Morcenais couvre les domaines d'intervention suivants :

- **L'accès aux droits**
- **L'accueil de la petite enfance**
- **L'accueil périscolaire et extrascolaire**
- **La jeunesse**
- **Le soutien à la parentalité**
- **L'animation de la vie sociale**

La Convention Territoriale Globale est signée entre la Communauté de Communes, les Communes du Pays Morcenais et la CAF des Landes. Elle s'appuie sur le projet de territoire de la collectivité et résulte d'une analyse partagée des enjeux dans le domaine des services aux familles et de l'accès aux droits.

De plus, elle s'intègre dans les orientations du **Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2019-2024** du Département des Landes. Elle s'inscrit dans l'engagement n°1 de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté relatif à « l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ».

La Convention Territoriale Globale permet de dresser un état des lieux des actions en direction des familles. Suite à ce diagnostic, des axes stratégiques sont dégagés afin de constituer des axes de développement répartis sur plusieurs années. Cette convention est signée pour la période du 14/12/2020 au 31/12/2024.



14 Ludobus - Relais Assistants Maternels (RAM)

Le Ludobus, la Ludothèque itinérante du Pays Morcenais

■ **Le Ludobus a pour vocation de permettre à tous d'accéder à la culture du jeu et aux loisirs.**

Le Ludobus est un service itinérant de la Communauté de Communes qui se déplace dans les 6 Communes pour proposer **la pratique du jeu libre adaptée à tous** quelque soit son âge.

Le Ludobus **propose de nombreuses animations** au public (ateliers, soirée jeux, festival du jeu...), **encourage l'expression, l'initiative et l'implication des enfants et des adultes** autour de l'univers ludique. Il propose un appui aux parents et offre des temps d'échanges et de convivialité entre générations. C'est un service gratuit qui favorise le lien social.

Jeux sur place

Des espaces aménagés pour favoriser le jeu libre : jeux à règles, jeux de symbolique, jeux d'assemblage, jeux d'exercice.

Prêt de jeux

2 jeux par personne ou 5 jeux par famille pour une durée de 1 mois.
Emprunts et retours de jeux possibles sur toutes les permanences du Ludobus.

LUDOBUS



Événements

Le Ludobus propose de nombreux événements ludiques accessibles à tous. Organisés par le Ludobus ou en collaboration avec des partenaires associatifs ou institutionnels, ce sont des moments de partage et de convivialité pour tous.

Ludobus - ☎ 07.76.17.03.55 - ✉ ludobus@paysmorcenais.fr
Permanences et catalogue disponibles sur www.paysmorcenais.fr

Le Relais d'Assistants Maternels Intercommunal du Pays Morcenais

■ **Depuis 2012, le RAMI accompagne les parents dans leur recherche d'un mode de garde**

Grâce à une connaissance fine des différents professionnels de l'accueil individuel (assistant maternel et garde à domicile) et collectif (micro-crèche) et son travail d'accompagnement des acteurs locaux, le RAMi peut **répondre aux questionnements des parents**. Il les informe et les oriente concernant **leurs droits, leur rôle d'employeur** (contrat de travail, convention collective, déclaration de salaire), **les aides** auxquelles ils ont droit. C'est un service de référence qui accompagne les professionnels du secteur (veille administrative et juridique, formation des acteurs de terrain). Il peut aussi servir de médiateur en cas d'incompréhension entre parents employeurs et salarié(e)s.



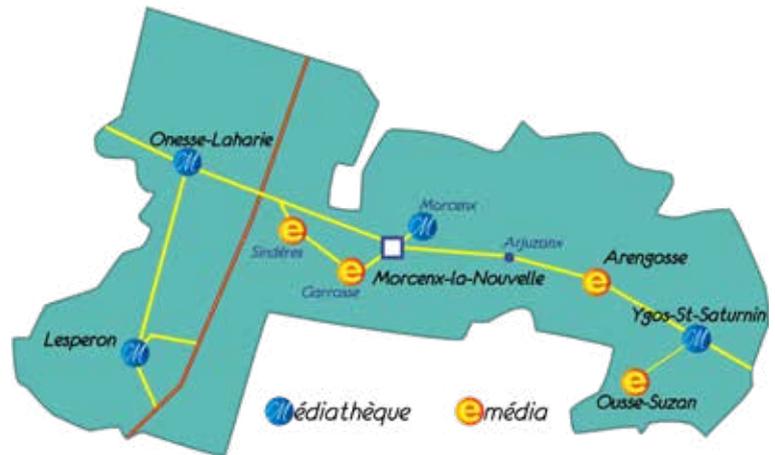
RAMI - ☎ 06.31.15.86.00 - ✉ ram@paysmorcenais.fr
RDV uniquement sur réservation dans l'ensemble des Communes jusqu'à 19h

Un réseau à votre service

Le réseau intercommunal de la Médiathèque du Pays Morcenais est composé d'une médiathèque centrale (la médiathèque François Mitterrand à Morcenx-la-Nouvelle), de trois antennes (Lesperon, Onesse-Laharie et Ygos St Saturnin) et de quatre relais «e-média» (Arengosse, Garrosse, Ousse-Suzan et Sindères).

Une équipe de 40 bénévoles et de 8 professionnels vous accueille.

De nombreuses animations et rencontres vous sont proposées toute l'année sur le réseau.

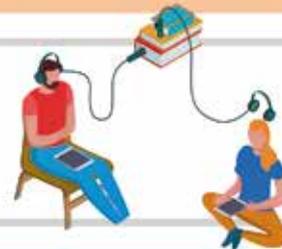


UNE OFFRE DE SERVICES GRATUITE ET INNOVANTE



Un équipement informatique mis à jour et un accès internet sécurisé

Plus de 35 000 documents accessibles gratuitement: livres, CD, DVD, magazines, ...



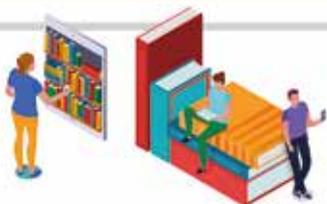
Accès à la médiathèque numérique départementale (films, livres, musique, ...)

medialandes.fr
— Votre médiathèque à la maison

Plus de 80 jeux vidéo et 4 consoles de salon à votre disposition



Mise à disposition de tablettes tactiles et de liseuses numériques.



Médiathèque du Pays Morcenais

12 place Léo Bouyssou
40110 Morcenx-la-Nouvelle
05 58 04 16 39
mediatheque@paysmorcenais.fr

Retrouvez notre actualité sur notre site Internet : mediatheque.paysmorcenais.fr et sur les réseaux sociaux



@paysmorcenais
@lapetitemediathequedupaysmorcenais



@mediathequedupaysmorcenais



UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Les porteurs de projets locaux sont accompagnés par la commission développement économique pour la mise en œuvre de leur entreprise. Les techniciens de la Communauté de Communes mettent en relation les différents partenaires.

L'Intercommunalité, actrice de l'aide économique sur le territoire

Depuis la Loi Notre de 2015, en dehors de l'État, deux collectivités territoriales interviennent principalement en matière d'aides économiques : la Région et les intercommunalités.

La Communauté de Communes du Pays Morcenais apporte son **soutien aux entreprises de son territoire**, selon des critères définis :

➤ Les TPE exerçant une activité sédentaire en Pays Morcenais dans les secteurs de l'Artisanat, du Commerce et des Services.

➤ Les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers, au Registre du Commerce ou ayant le statut de micro-entreprises.

➤ Les entreprises en création, transmission-reprise, modernisation ou développement.

Les investissements permettant l'octroi d'aides concernent :

➤ **En création, transmission-reprise** : l'acquisition de biens d'équipements productifs, le mobilier, l'agencement, le matériel y compris le 1er matériel roulant à l'usage des tournées.

➤ **En modernisation, développement** : l'acquisition de biens liée au renouvellement de l'appareil productif ou permettant d'augmenter les capacités de production de l'entreprise.

Sous conditions de remplir les modalités administratives et financières du dispositif, **le montant de la subvention est de 25% d'une dépense éligible HT** comprise entre 2 000 € et 16 000 € soit une **aide maximum de 4 000€** allouée par la Communauté de Communes.

Pour rappel, cette aide peut venir en complément d'autres dispositifs, comme les prêts d'honneurs sans intérêts, proposés par Initiative Landes (www.initiative-landes.com) en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Morcenais.

Pour plus de renseignements sur ces mesures ou pour connaître précisément leurs modalités d'octroi, n'hésitez pas à prendre contact avec la Communauté de Communes du Pays Morcenais :

- soit par mail à contact@paysmorcenais.fr
- soit par téléphone au 05.58.04.14.15



Légendes photos page 16

- ① **Le Kaléo Family - Ousse-Suzan - Multiservice rural - Installation dernier trimestre de 2020**
Aides communautaires : 3 005.85 €
- ② **L'Épicerie du coin - Arengosse - Multiservice rural - Installation dernier trimestre de 2020**
Aides communautaires : 3 357.56 €



UNE ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Morcenais met en oeuvre la politique locale de solidarité et de proximité en direction de l'ensemble des habitants du territoire et particulièrement des publics fragiles.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale : un acteur incontournable du territoire

Le CIAS est un acteur incontournable auprès des publics fragiles sur le territoire du Pays Morcenais. Il s'adresse aux personnes âgées, en difficulté ou en situation de handicap et a pour vocation sociale des projets d'intérêt communautaire en matière d'autonomie et de lutte contre la précarité sur l'ensemble du territoire.

Il dispose de différents services pour satisfaire quotidiennement les besoins de **280 bénéficiaires** actuels tels qu'un **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)**, un **service de livraison de repas à domicile** et un **service d'animations**. En 2020, le CIAS a effectué près de 55 000 heures de missions d'aide à domicile, grâce aux 60 agents sociaux sur le terrain et aux 8 agents administratifs qui coordonnent ses actions.

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile SAAD

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) a pour mission de faciliter le maintien à domicile tout en respectant la dignité des publics accompagnés.

Les missions de ce service sont d'apporter **des aides techniques et pratiques**, lors des gestes essentiels quotidiens tels que l'aide à l'hygiène, l'entretien du cadre de vie. Il est un véritable **levier de soutien aux aidants familiaux** lorsque cela devient nécessaire.

Il s'inscrit au plus proche des besoins de chaque usager, par le biais d'un **accompagnement individualisé, spécifique**, dans le respect des choix du bénéficiaire.



Service Portage de repas

Le service de Portage assure en moyenne 2400 repas par mois soit 29000 à l'année.



Les menus sont **confectionnés par le Pôle Gériatrique du Pays des Sources** de Morcenx-la-Nouvelle et **élaborés par une diététicienne**, à partir de **produits de saison**. L'amélioration de la qualité des repas est un souci constant de l'ensemble des équipes de préparation.

Les repas se composent d'un potage, d'une entrée, d'une viande ou poisson, d'un accompagnement, d'un fromage ou laitage, d'un dessert ou fruit, pour un tarif de 7.50€ à 8.10€ en fonction de l'âge.

Ces menus, équilibrés, peuvent être servis en texture modifiée, avec ou sans régime associé, selon les besoins. La livraison est assurée quotidiennement par **nos professionnels formés et à l'écoute des personnes** qu'ils côtoient.



CIAS du Pays Morcenais
3 rue du Docteur Roux
40110 Morcenx-la-Nouvelle
05 58 08 10 10

contact@cias-paysmorcenais.fr
Lundi au vendredi
de 8h à 12h15 et de 13h15 à 17h30

- ☑ TU AS ENTRE 16 ET 20 ANS ?
- ☑ ENVIE D'AGIR SUR TON LIEU DE VIE ?
- ☑ DE TRAVAILLER EN RESPONSABILITÉ ?
- ☑ TU VEUX VIVRE UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL ?
- ☑ DE GAGNER UN PEU D'ARGENT GRÂCE À UNE AVENTURE COLLECTIVE ?

**Rejoins la CJS !
C'est la Coopérative Jeunesse de
Services du Pays Morcenais !**

Tu apprendras à créer et développer une entreprise collective avec une dizaine d'autres jeunes de ton âge. Deux animateurs vous accompagneront pour gérer votre argent, votre communication, votre équipe, vos missions et vos clients...

Pour plus d'informations contactez Aurelie :
☎ 06 42 12 86 61
@ cjs@ploucs.fr
f ploucs



Projet porté par : **Ploucs** PROJETS LOCAUX
UNIS POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE

Coactions
Coopérative
d'Action Sociale et
Solidarité

